



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°182 du Mercredi 29 avril 2015

Mot du Maire :

Nous connaissons tous la situation économique de notre pays et la décision du Gouvernement de baisser les dotations des communes. Ce qui est moins connu c'est le transfert imposé de charges, comme les Temps d'activité Périscolaires (TAP), ou encore la gestion de l'urbanisme. Enfin je termine par les créations de normes toujours plus nombreuses et qui génèrent encore plus de dépenses !

Le Conseil Municipal a décidé **de ne pas augmenter les impôts communaux cette année** et cette position a été reprise par la Communauté de communes de la Boixe.

Nous avons donc réduit au mieux, les coûts liés à l'extension de la mairie qui était nécessaire pour respecter les normes d'accessibilité. Nous avons également simplifié l'aménagement de l'agrandissement du centre socioculturel, obligatoire au titre de l'urbanisme. Dans un souci de bonne gestion nous avons décidé de rembourser par anticipation un ancien prêt pour profiter des taux actuellement bas.

Nous avons prévu, pour cette année, plusieurs projets jugés indispensables : l'étude de la traverse d'Aussac, la réalisation d'un plateau ralentisseur devant l'école, une première phase d'aménagement de la fontaine de Vadalle, la modification du réseau pluvial à la Grange, la réfection de plusieurs voies communales, et divers petits aménagements nécessaires. Les élus et les agents seront mis encore plus à contribution pour réduire les coûts au maximum.

Pour 2016, si la pression est maintenue sur les petites communes, il nous faudra faire des choix financiers. L'Etat ne doit plus transférer aux communes ses charges, tout en réduisant les dotations et en créant de nouvelles obligations.

La commune est un acteur indispensable de la vie de nos territoires ruraux et c'est souvent le dernier service public.

Budget 2015 :

Le budget 2015 a été voté à l'unanimité en Conseil Municipal le Mardi 14 avril dernier. Il s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

DEPENSES	489 839,26 €	RECETTES	489 839,26 €
Charges à caractère général	113 809,26	Produits Service	17 400,00
Charges de personnel	135 000,00	Impôts et Taxes	252 421,00
Autres charges	60 138,00	Dotation	121 441,00
Charges financières	27 471,00	Produit gestion Courante	32 560,00
Virement en investissement	153 421,00	Excédent 2014	66 017,26

Section Investissement

DEPENSES	690 379,97 €	RECETTES	690 379,97 €
Dép. opérations équipement	98 479,17	Subvention d'investissement	12 000,00
Emprunts et dettes assimilées	151 088,00	Recettes 2014 en attente de vers.	100 427,00
Déficit 2014	184 291,80	Dotations, fonds divers	50 000,00
Dép. engagées en 2014	256 521,00	Emprunts	260 000,00
		Dépôts et cautionnements reçus	1 809,00
		Vir. de la sect. Fonctionnement	153 421,00
		Excédent de fonctionnement capitalisé	112 722,97

Nota : Le détail du budget peut-être consulté au secrétariat de mairie.

Subventions et participations :

Participations : SIVOS ATAV 32 600 € - SDEG 1 505 € - SDITEC 895€ - Syndicat Fourrière 280 € - Agence Technique Départementale 16 : 500,00 €, CLIS de Mansle : 700 €

Subventions aux associations hors commune : ADMR (90 €) – RASED (44 €) – Banque alimentaire (90 €) – Cercle des jeunes de Montignac (90 €) – Donneurs de sang (90 €) – Association des Maires de Charente (209 €) – APISAB (90 €) – FCOL (75€).

Pour les subventions aux associations locales, je demande dès à présent aux président(e)s de me transmettre une demande accompagnée des budgets et pièces nécessaires pour l'attribution d'une subvention avant le 30 Juin 2015.

Taux d'imposition des taxes locales pour 2015 :

Les taux 2015 sont identiques à ceux de 2014 et s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,11 %

Taxe foncière (bâti) : 21,00 %

Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,57 %

Cérémonie du 8 mai :

Le Conseil municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la commémoration de la Victoire de 1945 qui se déroulera à :

- **10h30** Dépôt de gerbes sur la stèle du monument Américain (Jauldes) puis sur la stèle du crash de l'avion US (Aussac-Vadalle).

- **11h15** Rassemblement à la croix d'Aussac suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts.

Nous nous retrouverons tous ensuite au centre socio-culturel pour le verre de l'amitié.

Un repas sera servi par l'Amicale des Anciens Combattants. Pour ceux qui désirent s'inscrire au repas, veuillez téléphoner au 05.45.20.62.59 ou 05.45.20.30.81

Course cycliste :

La course cycliste annuelle se déroulera le **dimanche 10 mai** de 15 heures à 18 heures. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Président au 05.45.20.67.87

Pensez à respecter le sens de la course et à tenir vos animaux domestiques en dehors du parcours.

Recensement militaire : (enfants nés en 1999)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – **avril-mai-juin 1999** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.